

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 27 MAI 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 17.- INTERCOMMUNALES – ORES Assets, A.I.C.R.L. – Assemblée générale du 29 mai 2019 – Ordre du jour Rapport annuel 2018 – Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 – Décharge aux administrateurs et au réviseur – Constitution de la filiale d'ORES Assets en vue d'exercer les activités de « contact center » - Modifications statutaires – Actualisation de l'annexe 1 des statuts (liste des associés) – Approbation

LE CONSEIL,

Vu le courrier daté du 12 avril 2019, transmis par ORES Assets, A.I.C.R.L informant la Ville de la tenue d'un Assemblée générale ordinaire le 29 mai 2019 ;

Vu les statuts de ORES Assets, A.I.C.R.L ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation et notamment les article L1122-27, L1122-30 ainsi que les articles L1523-1 à L1523-18 ;

Vu l'avis émis par la Section « Administration générale – Police – Sécurité – Aménagement du Territoire » en sa séance du 23 mai 2019 ;

Attendu que le Conseil communal en sa séance du 28 janvier 2019, a désigné Mesdames Ch. BASAULA NANGI, S. CORTISSE, Conseillères communales, Messieurs B. PIRON, S. NAJI et J.F. DENIS, Conseillers communaux en tant que délégués ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

DECIDE

Art. 1.- de prendre acte de la convocation et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 29 mai 2019 de ORES Assets, A.I.C.R.L ;

- d'approuver l'ordre du jour de cette séance ordinaire de l'assemblée générale ;
- d'approuver le rapport annuel arrêtés au 31 décembre 2018 qui comprennent la présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation, la présentation du rapport du réviseur et les comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2018 et de l'affectation du résultat;
- 2018 ;
- de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2018 ;
- de donner décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat au cours de l'année 2018 ;
- d'approuver les modifications statutaires ;

- de prendre acte des nominations statutaires ;
- d'approuver l'actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés ;
- de mandater les délégués de la Ville de Verviers à l'Assemblée générale de ORES Assets, A.I.C.R.L. en vue de rapporter la décision prise par le Conseil communal,

Art. 2.- de transmettre la présente délibération à ORES Assets, A.I.C.R.L.

Projet soumis au Conseil communal